

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



## DÉLIBÉRATION N°2023-145 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX RESTOS DU CŒUR

Le 12 décembre 2023, à dix-huit heures quarante-et-une minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
M. André THIBAudeau

**Excusés :**

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à Mme Nadège BLANCHARD)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à M. André THIBAudeau)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)

**Secrétaire de séance :**

Mme Nadège BLANCHARD

**Rapporteur :**

Mme Sylvie MORAND, 2<sup>ème</sup> Adjointe déléguée aux Affaires sociales et à la santé

L'Association « Les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur », créée le 14 octobre 1985 par l'artiste Coluche, reconnue d'utilité publique le 7 février 1992, a pour but d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire, par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. Ainsi, en 2022-2023, ce sont 171 millions de repas qui ont été servis.

A l'échelle départementale, on compte 34 centres de distribution. A Pont-Château, l'antenne locale des Restos du Cœur a accueilli 119 personnes en 2022.

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du pôle solidaire, l'antenne Pont-Châteline des Restos du Cœur a déménagé ses activités au sein des nouveaux espaces pendant la durée des travaux. Cette réorganisation implique l'achat de nouveaux bacs destinés au stockage des denrées alimentaires. Cette acquisition s'élève à environ 2 700€.

Par courrier en date du 6 décembre 2023, les Restos du Cœur sollicite une subvention municipale afin de pouvoir financer ces investissements.

Il est rappelé que le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville verse chaque année à l'association caritative une subvention destinée à la prise en charge d'une partie des denrées alimentaire de l'association. Pour 2023, celle-ci s'élève à 2 000€.

CONSIDERANT l'intérêt social et caritatif des activités menées par les Restos du Cœur ;

CONSIDERANT l'augmentation considérable de l'activité de l'association départementale, qui a connu en 2022 une croissance de plus de 20% de son activité alimentaire ;

VU l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 4 décembre 2023 ;

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 2 700 € à l'antenne Pont-Châteline des Restos du Cœur, destinée au financement de bacs de stockage des denrées alimentaires, sur présentation des justificatifs afférents.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Nadège BLANCHARD

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....13/12/2023.....
- De la publication ou notification le : .....13/12/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*